

LOIS AXÉES SUR LA DEMANDE

ingénieurscanada



engineerscanada

Objet

Lorsqu'ils élaborent des lois ou des règlements où il est précisé que la participation d'un ingénieur est dans l'intérêt du public pour des raisons de santé et de sécurité, les gouvernements devraient y inclure l'obligation d'avoir recours à des ingénieurs.

Pourquoi est-ce important?

Les lois et les règlements fédéraux et provinciaux sont des instruments importants à l'aide desquels notre société établit la façon dont fonctionne le pays. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont en place, depuis longtemps, des lois et des règlements qui protègent le bien-être du public et l'environnement par la réglementation de l'exercice du génie.

À l'échelon tant provincial que fédéral, de nombreux documents de lois ou de règlements exigent que les projets et les travaux soient certifiés par un ingénieur, et ce, dans le but de protéger la sécurité du public. Les lois de ce type sont communément appelées des lois axées sur la demande. À l'échelon fédéral, les termes « ingénieur » et « génie » sont cités près de 200 fois dans les lois et les règlements codifiés du Canada.

Le fait d'inclure la participation et la responsabilité des ingénieurs dans les lois et les règlements fédéraux permet d'intégrer le processus de réglementation du génie dans les systèmes du gouvernement et du milieu de travail, rendant ainsi les ingénieurs et les organismes de réglementation du génie plus pertinents aux yeux des législateurs, des employeurs, des employés et du grand public. De telles exigences démontrent une responsabilité de la part du gouvernement fédéral (et des gouvernements provinciaux) et des organismes de réglementation du génie.

Quelles mesures Ingénieurs Canada a-t-il prises à ce jour?

Loi sur la sécurité ferroviaire

Les modifications proposées par le gouvernement fédéral à la *Loi sur la sécurité ferroviaire* auraient éliminé l'exigence selon laquelle les ingénieurs sont responsables des travaux d'ingénierie. Ingénieurs Canada

et Professional Engineers Ontario se sont opposés avec succès à ces propositions en faisant valoir que la sécurité du public serait alors menacée. Par conséquent, la Loi continue d'exiger que tout travail d'ingénierie soit effectué selon des principes d'ingénierie bien établis et qu'un ingénieur soit responsable de ce travail. D'autres consultations avec Transports Canada ont donné lieu à l'adoption d'une nouvelle ligne directrice pour l'article 11 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*.

Loi sur la procréation assistée

Les recherches menées par Ingénieurs Canada ont démontré que les ingénieurs faisaient partie des équipes multidisciplinaires du domaine de la procréation assistée, puisqu'ils ont conçu l'équipement médical, les technologies, les systèmes et les procédures de pointe et de haute précision ayant permis de réaliser des progrès dans ce domaine.

Ingénieurs Canada s'est présenté devant une commission parlementaire et a recommandé que la loi exige que tout travail d'ingénierie dans ce domaine soit effectué par des ingénieurs titulaires d'un permis et que le texte de la loi fédérale reconnaisse la zone de compétence des professions réglementées.

Quelle contribution Ingénieurs Canada peut-il offrir?

Ingénieurs Canada est disposé à offrir son expertise aux ministères et aux parlementaires fédéraux pour l'élaboration des lois, des politiques et des programmes qui nécessitent la participation d'ingénieurs. Un suivi régulier du plan d'action, des initiatives législatives et des propositions de règlement du gouvernement permet à Ingénieurs Canada de porter à l'attention de celui-ci des recommandations sur les lois axées sur la demande.

POSITION DE LA PROFESSION

Ingénieurs Canada s'efforcera de déterminer les possibilités d'inclure aux lois et aux règlements fédéraux l'obligation d'avoir recours à des ingénieurs lorsque la participation d'un de ces derniers est dans l'intérêt du public.

Ingénieurs Canada veillera à ce que les lois actuelles axées sur la demande conservent toutes les mentions nécessaires à l'égard des ingénieurs et du génie, dans l'intérêt de la sécurité du public

Dernière mise à jour : novembre 2007